

Phase V des Pôles de Compétitivité : l'Etat labellise AQUIMER pour les quatre prochaines années

Suite à l'appel à candidatures lancé par l'Etat en août 2022, Roland Lescure, Ministre Délégué chargé de l'industrie, a annoncé ce lundi 27 mars 2023, la décision de la Première Ministre pour la reconduction de la labellisation nationale d'AQUIMER, en tant que Pôle de Compétitivité.

La phase V (2023-2026), dans la continuité de la politique lancée en 2005, vise à renforcer, par l'innovation, la compétitivité des entreprises françaises. Tout en confirmant les objectifs initiaux, l'Etat nous invite, tout particulièrement pour cette nouvelle période, à accompagner les entreprises dans leurs transitions écologique et numérique. Cette labellisation confirme que les actions déployées par AQUIMER ont contribué au développement des opérateurs économiques du secteur. A l'heure où la sécurité et l'indépendance alimentaire sont des priorités, il faut également y voir un signe fort de l'importance que l'Etat accorde à la filière des produits aquatiques.

Une expertise reconnue

Unique Pôle de Compétitivité spécialisé dans la valorisation des produits aquatiques, AQUIMER met en lien les acteurs de la filière (pêche, aquaculture, transformation et distribution) avec le monde de la Recherche et Développement (instituts scientifiques, techniques et de formation), depuis plus de vingt ans. Les professionnels sont accompagnés, à titre individuel ou à titre collectif, dans des projets d'envergures régionales, nationales et européennes.

Chiffres clés :



160
adhérents

588
partenaires

130
projets financés

**pour un total
de 280 M€**

Une réponse aux nouveaux enjeux de la filière

« Ces dernières années ont été particulièrement difficiles. En effet, les professionnels ont dû faire face à trois événements majeurs : la sortie du Royaume Uni de l'Union Européenne (BREXIT), la crise Covid-19 qui a accéléré des évolutions de consommation déjà perceptibles, et l'explosion des coûts de l'énergie. » Thierry Missonnier, Directeur d'AQUIMER

Afin de répondre aux problématiques rencontrées sur le terrain, les thématiques prioritaires de Recherche et Développement d'AQUIMER ont évolué. Cette orientation stratégique s'articule autour des sujets suivants :

- Accélérer la transition écologique du secteur des produits aquatiques
- Augmenter la productivité des entreprises françaises de la filière
- Développer des produits aquatiques sains, sûrs, durables et favorables pour la santé

« En adhérant, les entreprises accèdent à un panel de services (conseils pour leur développement, recherche de partenaires et de financements, accès à l'Europe...). Sur le terrain, les Chargés de Mission AQUIMER identifient les problématiques des professionnels et peuvent également proposer des prestations personnalisées, complémentaires à l'adhésion. » Angeline Pignon, Directrice Adjointe d'AQUIMER

A quoi sert la labellisation ?

La labellisation Pôle de Compétitivité est une reconnaissance de l'Etat pour la qualité des actions menées par une structure afin d'assurer la compétitivité et le dynamisme des entreprises françaises à travers l'innovation. Elle lui permet de bénéficier d'un financement pour réaliser des missions d'intérêt général. Un Pôle de Compétitivité a, entre autres, pour mission de confirmer la pertinence d'un projet de Recherche et Développement en le labellisant, permettant ainsi, aux porteurs de projets d'accroître leurs chances d'obtenir un financement.

Contacts presse

AQUIMER : 03 21 10 78 98 / contact@poleaquimer.com / www.poleaquimer.com